

D2024-3-2-6

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Mardi 12 Mars 2024 à 20h30**

Nombre de membres en exercice : **61**
 Nombre de membres présents : **43**
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : **5**
 Nombre de membres excusés : **5**
 Nombre de membres absents : **8**

Date de convocation :
6 mars 2024

**Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :**

18 MARS 2024

**et publication par la mise en ligne sur
 le site internet le :**

18 MARS 2024

7 - Finances Locales
7.5 - Subventions

**Objet : Demande de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et
 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Engagement et priorisation des dossiers**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE

M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		

LA VILLETTE

M. Daniel BREARD	X				
------------------	---	--	--	--	--

PERIGNY

M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
----------------------------	---	--	--	--	--

PONTECOULANT

Mme Gislaine MARIE	X				
--------------------	---	--	--	--	--

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<u>SAINT-DENIS-DE-MERE</u>					
M. Manuel MACHADO					X
<u>TERRES-DE-DRUANCE</u>					
M. Jean TURMEL	X				
<u>BEAUMESNIL</u>					
M. Gilles PORQUET	X				
<u>CAMPAGNOLLES</u>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<u>LANDELLES-ET-COUPIGNY</u>					
M. Denis JOUAULT	X				
<u>LE MESNIL-ROBERT</u>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<u>NOUES-DE-SIENNE</u>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<u>PONT-BELLANGER</u>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<u>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</u>					
M. Maurice ANNE				X	
<u>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</u>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS					X
<u>VALDALLIERE</u>					
M. Jean-Paul ANGENEAU				X	
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE

M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ			Mme Annie ROSSI		
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER			Mme Nicole DESMOTTES		
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER			M. Corentin GOETHALS		
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	43	0	5	5	8
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	43				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	48				

M. Régis DELIQUAIRE, Vice-Président en charge du pilotage, suivi et animation des politiques territoriales contractuelles, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) vise à subventionner des programmes d'investissements communaux et intercommunaux destinés à se concrétiser dans l'année.

Par circulaire du 22 décembre 2023, le Préfet a rappelé les catégories d'opérations prioritaires :

- La sécurité et l'accessibilité des bâtiments publics ;
- Les travaux sur les bâtiments publics ;
- Les investissements nécessaires à l'amélioration des services à la population ;
- Les projets de développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel ;
- Le développement des services numériques ;
- Les travaux de voirie courant à la sécurité.

A ce titre, trois projets intercommunaux à réaliser cette année seraient éligibles à la DETR exercice 2024 :

1. Réhabilitation d'un ancien hôtel pour la création du siège administratif de l'Intercom

Suite à l'acquisition du Revotel en novembre 2023, la collectivité souhaite y implanter le siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau. Le bâtiment est aujourd'hui une friche commerciale inoccupée depuis 2016 et nécessite des travaux de rénovation énergétique et d'aménagement. Ce projet fait aussi l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds Vert – recyclage foncier et Fonds Vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Le coût de cette opération, estimé à 3 500 000€ HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2024 d'un montant de **450 000€**.

2. Ravalement des façades de l'IUT-GON - site de Vire

Suite à la délibération D2023-9-5-7 du 28 septembre 2023 et à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre l'Université de Caen Normandie et la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau concernant le ravalement du bâtiment IUT-GON du site de Vire. Le bâtiment abrite aujourd'hui le BUT Hygiène Sécurité Environnement et les étudiants du Campus connecté de l'Intercom. Le bâtiment nécessite une amélioration par l'extérieur afin de rendre le bâtiment plus attractif.

Le coût de cette opération, estimé à 207 461,35€, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2024 d'un montant de **62 238,50€**.

3. Travaux d'extension et d'amélioration énergétique du PSLA « Le Colombier » de Vire

Le Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) Le Colombier est aujourd'hui arrivé à son taux d'occupation maximal. L'accueil de nouveaux professionnels de santé n'est plus possible. Le projet consiste donc à agrandir le PLSA et à rénover énergétiquement le bâti existant. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été engagée pour assister la collectivité.

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux exercice 2024, les opérations de services à la population et les maisons de santé sont prioritaires donc susceptibles de bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 50 % de leur coût. A ce titre, le programme d'extension et d'amélioration énergétique du PSLA Le Colombier est éligible à la DETR 2024.

Le coût de cette opération, estimé à 784 000€ HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2024 d'un montant de **392 000 €**.

Ainsi, le programme de demande de subvention au titre de la DETR 2024 s'établirait comme suit :

Priorité	Nature de l'opération	Coût estimatif HT	Subvention DETR sollicitée	Taux d'aide
①	Réhabilitation d'un ancien hôtel pour la création du siège administratif de l'Intercom	3 500 000€	450 000€	13%
②	Ravalement des façades de l'IUT-GON - site de Vire	207 461,35€	62 238,50€	30%
③	Travaux d'extension et d'amélioration énergétique du PSLA « Le Colombier » de Vire	784 000€	392 000€	50%

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 21 février 2024, il est donc proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

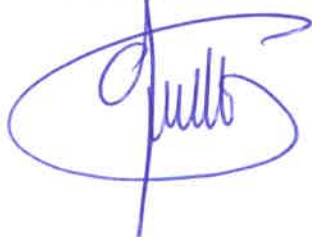
- d'habiliter Madame la Présidente, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes les subventions, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exercice 2024 et, le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant ;
- de valider les inscriptions budgétaires correspondantes au Budget Primitif 2024.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,

